

Les lois COVID-19 pour le tennis

- Les joueurs FLT élite, les joueurs de cadre toutes catégories d'âge, les joueurs du Sportlycée, les joueurs du centre de formation et les équipes seniors de la SEAT LEAGUE (division national 1) peuvent pratiquer le tennis avec leur entraîneur sans restrictions.

- Pour les autres joueurs, les conditions suivantes doivent être respectées.

- Tennis à deux joueurs par terrain est autorisé sans restriction.

- Si on est plus de 2 joueurs par terrain, il faut assurer à tout moment une distanciation physique de 2 mètres entre joueurs et il faut avoir une surface disponible de 30 m² par joueur. (un terrain de tennis a une surface de 600m²)

- Pour un groupe de joueurs faisant partie d'un même ménage (ou qui habitent ensemble), les conditions de distanciation ne s'appliquent pas)

- Les entraîneurs ou tout autre staff doivent être inclus dans le nombre de personnes maximal autorisé sur le site. Pour l'entraîneur ou tout autre staff le port du masque est obligatoire.

- Selon les recommandations du ministère, il est possible d'exercer une activité sportive de maximum 2x10 personnes (c'est-à-dire 20 sportifs/entraîneurs), à condition que la distanciation physique de 2 mètres soit respectée et qu'une surface de 30m² par personne est disponible.

- Au cas où le hall est séparé par une cloison étanche d'au moins 2 mètres de hauteur, alors 10 personnes peuvent s'entraîner de chaque côté, à condition que la distanciation physique de 2 mètres soit respectée et qu'une surface de 30m² par personne est disponible.

- Les vestiaires sont ouverts au public aux conditions suivantes :

- maximum 10 personnes
- port du masque obligatoire
- distanciation d'au moins 2 mètres à respecter

- Les spectateurs ne sont pas admis, ni pour les compétitions, ni pour les entraînements

- Toute restauration est interdite

- Les compétitions ne sont pas autorisées jusqu'au 15 Mars.